



Office de la Propriété

Intellectuelle  
du Canada

Un organisme  
d'Industrie Canada

Canadian  
Intellectual Property  
Office

An agency of  
Industry Canada

CA 2290841 C 2006/01/17

(11)(21) 2 290 841

(12) BREVET CANADIEN  
CANADIAN PATENT

(13) C

(22) Date de dépôt/Filing Date: 1999/11/26

(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2000/06/03

(45) Date de délivrance/Issue Date: 2006/01/17

(30) Priorité/Priority: 1998/12/03 (98 15 291) FR

(51) Cl.Int.<sup>7</sup>/Int.Cl.<sup>7</sup> A45D 34/04

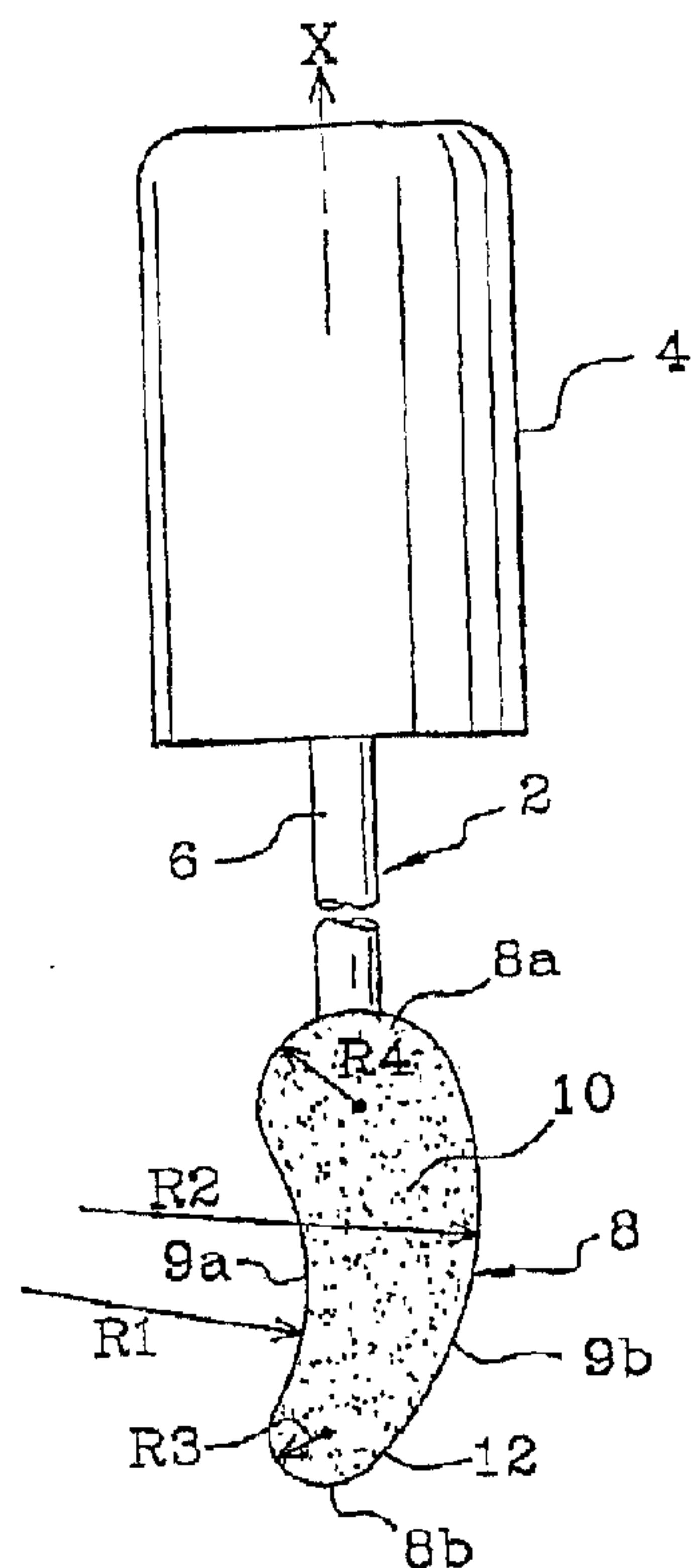
(72) Inventeur/Inventor:  
VIEU, VALERIE, FR

(73) Propriétaire/Owner:  
L'OREAL, FR

(74) Agent: ROBIC

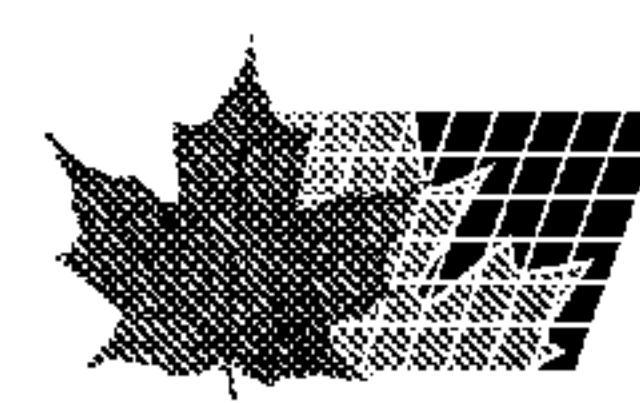
(54) Titre : ORGANE D'APPLICATION POUR L'APPLICATION D'UN PRODUIT SUR LA PEAU ET ENSEMBLE AINSI  
EQUIPE

(54) Title: DEVICE FOR APPLYING A PRODUCT ON THE SKIN AND SYSTEM EQUIPPED WITH SAID DEVICE



(57) Abrégé/Abstract:

Organe d'application (2) pour l'application d'un produit sur la peau comportant un élément de préhension (4) et un élément d'application (8), solidaire de l'élément de préhension, ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une première face (10) sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe (X) de l'élément de préhension décroît en direction d'une extrémité libre (8b) située à l'opposé de l'élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux (9a, 9b), dont l'un au moins (9a) est de forme concave. L'invention concerne également un ensemble d'application équipé d'un tel organe d'application (2), et l'utilisation de cet organe d'application pour le traitement des rides.



**ABREGE**

Organe d'application (2) pour l'application d'un produit sur la peau comportant un élément de préhension (4) et un élément d'application (8), solidaire de l'élément de préhension, ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une première face (10) sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe (X) de l'élément de préhension décroît en direction d'une extrémité libre (8b) située à l'opposé de l'élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux (9a, 9b), dont l'un au moins (9a) est de forme concave. L'invention concerne également un ensemble d'application équipé d'un tel organe d'application (2), et l'utilisation de cet organe d'application pour le traitement des rides.

ORGANE D'APPLICATION POUR L'APPLICATION D'UN PRODUIT SUR LA  
PEAU ET ENSEMBLE AINSI EQUIPE

L'invention concerne un organe d'application pour l'application d'un produit, notamment cosmétique ou dermatologique, sur une surface telle que la peau, ainsi qu'un ensemble d'application contenant ledit produit et équipé d'un tel organe d'application.

L'ensemble visé par la présente invention est du type comprenant un réservoir 10 renfermant le produit et pourvu d'une extrémité ouverte sur laquelle est fixé, de manière amovible, un bouchon faisant office d'organe de préhension. Le bouchon est solidaire de l'organe d'application, généralement par l'intermédiaire d'une tige, de sorte que l'organe d'application, en position fermée de l'ensemble, plonge en permanence dans ledit produit.

Le réservoir est destiné, notamment à contenir un produit dermatologique, un produit de maquillage ou de traitement spécifique du corps, et plus particulièrement du visage, tel qu'un fond de teint liquide, un fard à joues, une ombre à paupières. De manière plus spécifique, l'organe d'application est conçu 20 pour l'application d'un produit de traitement des signes du vieillissement de la peau comme les rides et ridules, et des marques de fatigue, notamment celles du visage, du cou ou du décolleté.

De nombreux produits ont été proposés dans le passé dans le but d'effacer ou estomper les manifestations du vieillissement cutané. Plus récemment, dans les

demandedes de brevet FR-A-2 758 083 et FR-A-2 759 084, la demanderesse a décrit de nouveaux produits destinés au traitement des manifestations du vieillissement et de la fatigue, à base "d'agents tenseurs" particulièrement efficaces. Lors du vieillissement, la peau présente un micro-relief de moins en moins régulier et présente des rides et ridules.

Dans le cas des agents tenseurs, il s'agit de composés susceptibles de tendre la peau et, par cet effet de tension, lisser la peau et y faire diminuer, voire disparaître, de façon immédiate, les rides et ridules. Ces produits présentent une  
10 texture particulière et ont des propriétés de séchage rapide.

L'application directe de ce genre de produits à l'aide des doigts ne convient pas. En effet, même avec le plus léger des massages, le frottement du doigt suffit à casser la texture du produit.

Le problème que se pose donc la présente invention consiste à fournir un organe d'application apte à :

- déposer la juste quantité nécessaire de produit,  
- avoir une géométrie en adéquation avec la surface à traiter,  
20 - être flexible, souple et doux, compte tenu de la sensibilité de la peau du contour de l'œil, et de la fragilité de la texture du produit,  
- étaler le produit rapidement, notamment en un seul trait, avant le séchage du produit.

Les zones du visage particulièrement visées par l'invention, sont les rides du contour des yeux, telles que les "pattes d'oie" du coin externe des yeux, les cernes et poches sous les yeux, les rides aux commissures des lèvres, etc.

On connaît par le document FR-A-2 506 580 un applicateur plat, souple, en forme de spatule pour l'application d'un produit de maquillage. Cet applicateur, destiné à être chargé en un produit très fluide, par capillarité, n'est pas utilisable pour les produits visés par la présente invention. De plus, sa forme n'est pas particulièrement adaptée pour l'application desdits produits sur les zones du corps

10 visées par l'invention.

Ainsi, est-ce un premier objet de la présente invention que de fournir un organe d'application adapté au traitement de la peau, notamment des zones du visage précitées.

Un second objet de l'invention consiste en un organe d'application, apte à conférer une application aussi douce que possible sur la peau, tout en assurant une grande précision d'application.

20 Un autre objet de l'invention consiste en un organe d'application, apte à traiter sélectivement une seule ride, ou un "faisceau" de rides.

Un autre objet encore de l'invention consiste en un ensemble d'application comportant une réserve de produit traitant et pourvu d'un tel organe d'application.

L'ensemble d'application conforme à l'invention est destiné à être transporté dans un sac à main de l'utilisatrice, où il peut servir au renouvellement du traitement dans la journée, notamment pendant le voyage.

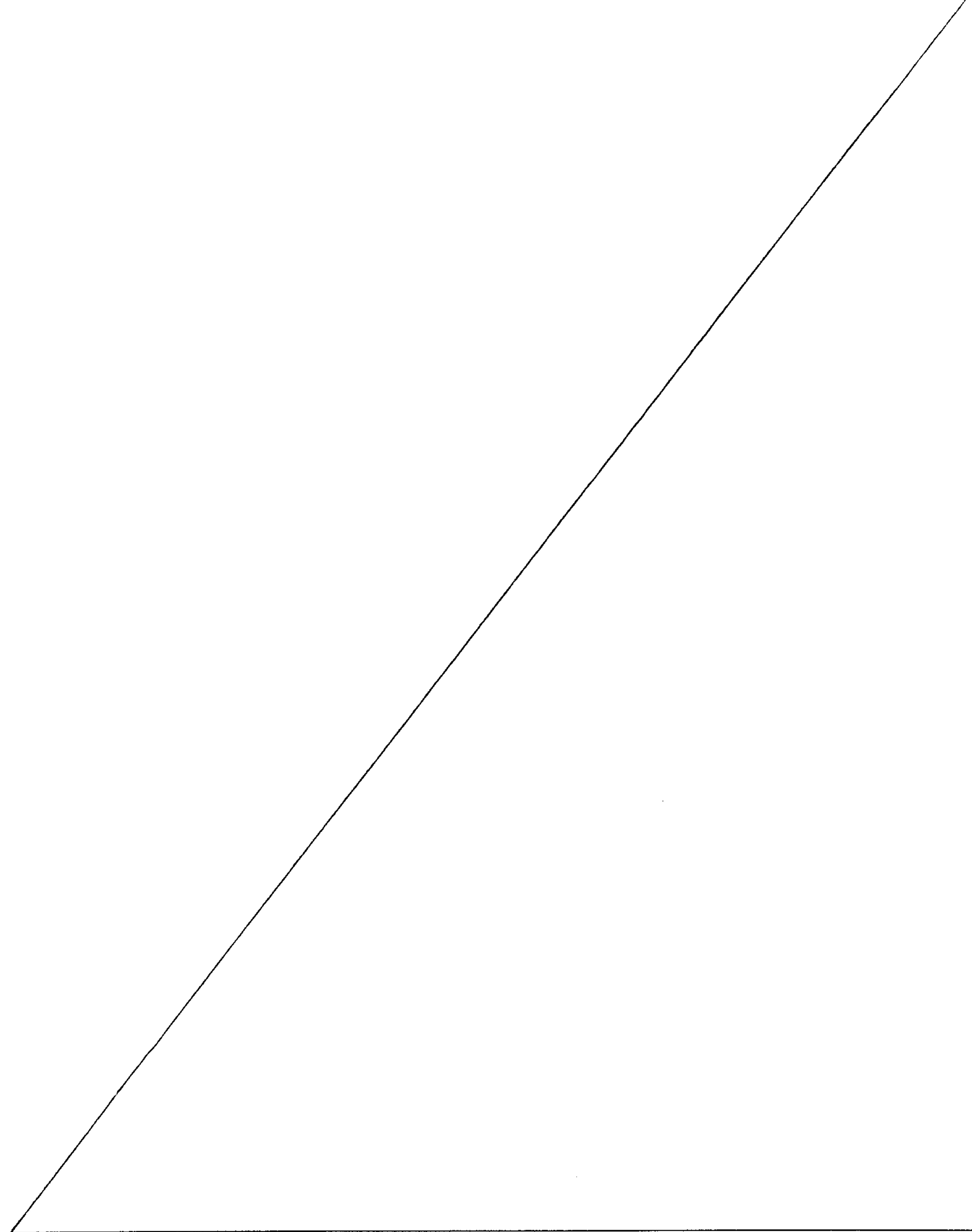
Aussi, la présente invention a pour objet un organe d'application pour l'application d'un produit sur la peau comportant un élément de préhension et un élément d'application, solidaire de l'élément de préhension, ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une première face sensiblement plane dont 10 la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe de l'élément de préhension décroît en direction d'une extrémité libre située à l'opposé dudit élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux, dont l'un au moins est de forme concave. Ainsi, lorsque l'organe d'application est chargé de produit, la première face peut servir de surface d'application. Le bord latéral de forme concave est adapté, notamment à la forme de la partie inférieure des yeux.

A cet effet, de préférence, le bord latéral concave présente un rayon de courbure compris entre 16 mm et 20 environ 30 mm.

Au sens de la présente invention, par le terme "flexible", on désigne l'aptitude de l'élément d'application de se courber, en réponse à une contrainte, et revenir par élasticité dans sa forme initiale, lorsque cesse la contrainte. L'aptitude de flexion d'un tel matériau peut être caractérisée par son module de flexion. De préférence, les matériaux envisagés par l'invention présentent un module de flexion au plus égal à 200 MPa (Module d'Young en flexion). La flexibilité peut résulter de la nature du 30

matériau formant ledit élément d'application et/ou de sa configuration.

---



Selon un mode de réalisation particulièrement préféré, l'un des bords latéraux est de forme concave, l'autre desdits bords latéraux étant de forme convexe. Dans ce cas, les deux bords latéraux peuvent présenter des rayons de courbure différents. Avantageusement, le rayon de courbure du bord latéral convexe est supérieur au rayon de courbure du bord latéral concave. Alternativement, les deux bords latéraux peuvent être concaves.

Ainsi, l'utilisateur, en saisissant l'élément de préhension par la main droite, applique la face plane sur une zone à traiter, située par exemple en-dessous de 10 l'œil droit, le bord concave de l'élément d'application épousant le bord de la paupière inférieure.

Pour pouvoir réaliser le même traitement sur la partie inférieure de l'œil gauche, en se servant de la même main ou de la main gauche, la seconde face de l'élément d'application, opposée à la première, est également de préférence sensiblement plane.

De préférence, au moins l'extrémité libre de l'élément d'application est de forme arrondie. Dans ce cas, la courbure de cette extrémité libre présente un rayon 20 compris entre environ 1 mm et environ 3 mm.

Quant à l'élément d'application, il peut être réalisé en caoutchouc naturel ou synthétique, notamment en polyuréthane ou en élastomère thermoplastique. Il peut être constitué d'une mousse à cellules fermées ou semi-ouvertes, ou

comporter un revêtement de flocage. Avantageusement, l'élément d'application présente une épaisseur moyenne comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

Grâce au choix de ces matériaux et de l'épaisseur de l'élément d'application, celui-ci présente une flexibilité telle, qu'en affleurant la peau, une portion de la face correspondante de l'élément d'application s'applique tangentiellement sur la surface de la peau, sans provoquer de déformation notable de celle-ci.

10 Selon un mode de réalisation préféré, l'élément d'application présente une longueur d'environ 20 mm, mesurée selon l'axe de l'élément de préhension. Avantageusement, cet élément de préhension est relié à l'élément d'application par une tige de faible diamètre, ce qui rend la manipulation de l'organe d'application plus aisée.

De préférence, l'élément d'application présente une largeur moyenne d'environ 7 mm, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe de l'élément de préhension. Cette 20 largeur est adaptée pour couvrir la partie essentielle des rides des zones ridées visées.

De préférence, en pratique, l'organe d'application est associé à un réservoir destiné à contenir un produit, par exemple un produit de traitement antirides, constituant ainsi un ensemble d'application. Ce réservoir comporte une extrémité ouverte définissant une ouverture sur laquelle est fixé, de manière amovible, un élément de fermeture. Avantageusement, cet élément de fermeture est constitué d'un bouchon, généralement cylindrique, constituant 30 l'élément de préhension, solidaire de l'élément d'application décrit précédemment.

Pour pouvoir assurer un dosage correct du produit et sa répartition homogène sur l'élément d'application, de préférence, un organe d'essorage est prévu, situé au voisinage de l'extrémité ouverte du réservoir, Cet organe d'essorage est apte à doser la quantité de produit prélevée par ledit organe d'application. De préférence, cet organe d'essorage est constitué d'un matériau élastomérique et présente au moins une fente s'étendant sur une partie substantielle de la section de l'organe d'essorage. En 10 position de stockage de l'ensemble, la tige portant l'élément d'application traverse ladite fente.

De préférence, selon un mode de réalisation, l'organe d'essorage peut comprendre une pluralité de fentes se coupant au voisinage du centre de l'organe d'essorage. Selon un aspect intéressant de l'invention, chaque extrémité de la (des) fente(s) peut se prolonger par au moins une portion orientée selon une direction différente de l'axe de la fente correspondante. En particulier, chaque extrémité se termine par une portion en "V", centrée sur 20 l'axe de la fente correspondante et dont le sommet est adjacent à la fente correspondante. Les extrémités libres de la portion en "V" peuvent être orientée à l'opposé de la fente correspondante, ou bien tournées vers la fente correspondante. L'angle d'ouverture de la fente en "V" peut se situer entre 30° et 180°, et de préférence entre 30° et 90°.

De préférence, alternativement, chaque extrémité d'une fente se termine par une ouverture, dont la forme est avantageusement circulaire. Typiquement, le diamètre de 30 cette ouverture est de l'ordre de 1 mm.

L'organe d'application qui vient d'être décrit est utilisable, de préférence, pour l'application d'un produit apte à traiter les rides et ridules, notamment du contour des yeux et des commissures des lèvres, à base d'un produit contenant des agents tenseurs du genre de ceux cités précédemment.

D'autres objets de l'invention apparaîtront de manière détaillée à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention, donné à titre d'exemple purement illustratif et nullement limitatif, représenté sur le dessin  
10 annexé.

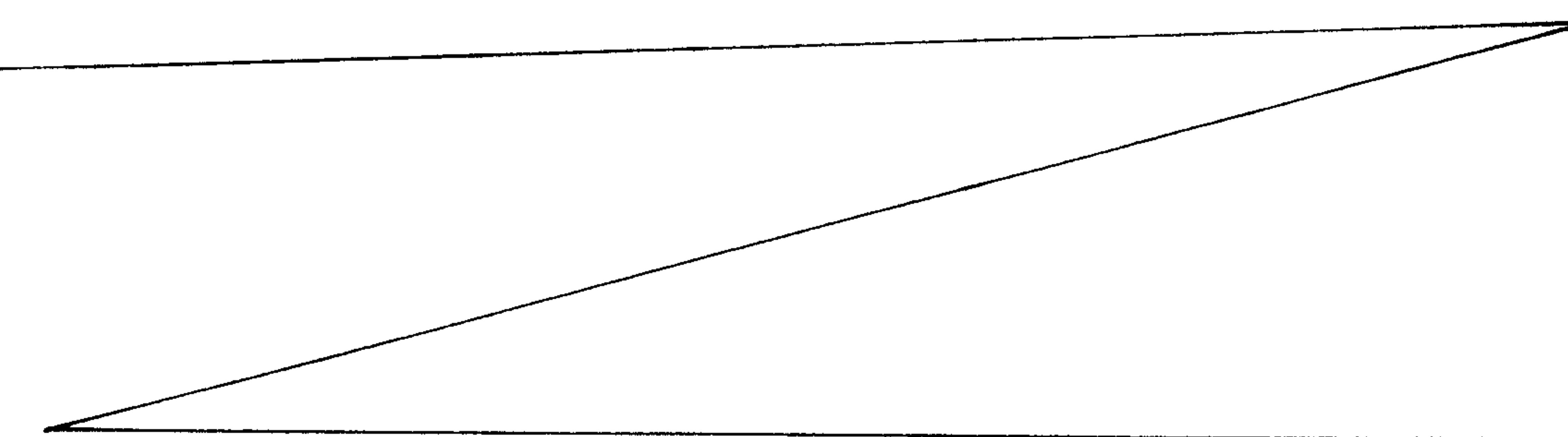
Sur ce dessin :

- la figure 1 représente une vue en coupe axiale d'un ensemble d'application conforme à l'invention ;

20 - la figure 2 est une vue agrandie de l'organe d'application de l'ensemble de la figure 1 ;

- la figure 3a représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un premier mode de réalisation ;

30



- la figure 3b représente une vue en coupe axiale de l'organe d'essorage de la figure 3a ;
  - la figure 4a représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un second mode de réalisation ;
  - la figure 4b représente une vue en coupe axiale de l'organe d'essorage de la figure 4a ;
- 10 - la figure 5 représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un troisième mode de réalisation ;
- la figure 6 illustre l'application d'un produit antirides sur le visage, à l'aide de l'organe d'application conforme à l'invention.

En référence aux figures 1 et 2, on voit un ensemble d'application 1, d'axe X, pour l'application d'un produit P et équipé d'un organe d'application 2. L'organe d'application 2 comporte un bouchon 4 de fermeture, apte à être fixé, par vissage, sur le col 21 d'un flacon 20 de forme cylindrique, servant également d'élément de préhension. Le flacon 20 forme un réservoir contenant le produit P, de consistance liquide à pâteuse ou gélifiée. Le col 21 comporte un filetage externe 23 apte à coopérer avec un filetage complémentaire 5 réalisé sur la portion inférieure à l'intérieur du bouchon 4. Le bouchon 4 présente une forme générale cylindrique allongée, permettant une prise en main aisée. Le bouchon 4 est pourvu d'une tige centrale 6 émergeant du côté inférieur du bouchon 4. Cette tige 6 présente une

extrémité inférieure 6a sur laquelle est fixé, par exemple par collage, emboîtement ou thermosoudage un élément d'application 8.

L'élément d'application présente deux extrémités, une première extrémité 8a adjacente à la tige 6, et une seconde extrémité 8b libre. Les deux extrémités ont une forme arrondie, le rayon de courbure  $R_4$  de la première extrémité 8a étant plus important que le rayon de courbure  $R_3$  de la seconde extrémité 8b libre.

Selon l'exemple considéré,  $R_4$  est d'environ 4 mm,  $R_3$  étant d'environ 1 mm. La distance entre les deux extrémités 8a et 8b, mesurée suivant l'axe X, est d'environ

10 20 mm.

Les deux extrémités 8a, 8b sont séparées entre elles par deux bords 9a, 9b. Le bord 9a est concave et présente une rayon de courbure  $R_1$ . Le bord 9b est convexe et présente un rayon de courbure  $R_2$ . Dans le mode de réalisation illustré,  $R_1$  est supérieur à  $R_2$ . Cela permet d'obtenir une bonne convergence des bords latéraux 9a, 9b en direction de l'extrémité libre 8b.

$R_1$  est adapté à la courbure de la paupière inférieure de l'œil. Typiquement,  $R_1$  est de l'ordre de 20 mm.  $R_2$  est de l'ordre de 16 mm. La distance moyenne / séparant 20 les deux bords latéraux 9a et 9b, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe X de la tige est de l'ordre de 7 mm. Dans sa portion la plus large, l'élément d'application 8 présente une largeur d'environ 8 mm.

L'élément d'application présente deux faces principales 10, sensiblement planes et parallèles l'une par rapport à l'autre. La distance entre ces deux surfaces définit l'épaisseur de l'élément d'application, cette épaisseur étant choisie en fonction de la flexibilité du matériau utilisé pour la réalisation dudit élément d'application 8. Généralement, cette épaisseur est comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

Le matériau constituant l'élément d'application 8 est un matériau élastiquement déformable, notamment en flexion. Il peut être choisi parmi les caoutchoucs naturels ou synthétiques, et de préférence parmi les élastomères 10 thermoplastiques. De manière avantageuse, on choisit une mousse d'élastomère à cellules fermées ou semi-ouvertes. Eventuellement, la surface de l'élément d'application 8 peut être floquée, ce qui permet d'augmenter sa capacité de rétention en produit P, et donc d'augmenter son autonomie.

Le col 21 du flacon présente un bord circulaire libre 22 définissant une ouverture 24. Dans cette ouverture, est monté un organe d'essorage 26 (figure 1) formé d'un matériau élastiquement déformable. L'organe d'essorage se présente sous la forme d'une membrane de faible épaisseur et présente un bord circulaire périphérique 27, reposant sur le bord libre 22 du col du flacon. La portion centrale 20 25 de l'organe d'essorage est conformée en cuvette dont le fond est tourné vers le réservoir 20. L'organe d'essorage présente une ou plusieurs fentes 28 (figures 3a, 3b), 28a-28d (figures 4a, 4b). Lorsque plusieurs fentes sont présentes, celles-ci se croisent dans un point central C. En position de stockage, cette (ou ces) fente(s) est (sont) traversée(s) par la tige 6.

Comme visible sur les figures 3a et 3b, une seule fente rectiligne 28 est réalisée, dont les portions terminales 29 se prolongent par deux branches 30a, 30b disposées en "V" et définissant entre elles un angle  $\alpha$  d'environ 60°.

Les figures 4a et 4b montrent un autre mode de réalisation d'un organe d'essorage 28b, suivant lequel le fond 25 est pourvu de quatre fentes 28a-28d se coupant au centre C de la membrane. De façon analogue à la réalisation de la fente de la figure 3a, les fentes 28a-28d représentées sur les figures 4a et 4b présentent une partie terminale 29 prolongée par deux branches 30a, 30b en 10 forme d'un "V".

La structure des fentes avec leur partie terminale en "V" permet une ouverture en souplesse des bords de la fente 28, 28a-28d lors de l'extraction ou lors de l'introduction de l'élément d'application 8 dans le flacon 20. D'autre part, les bords de la (ou des) fente(s) assurent un étalement correct du produit P sur l'élément d'application, lors de l'extraction de l'organe d'application, enlevant tout excès de produit P et assurant une répartition homogène sur la surface d'application 10.

La figure 5 montre un troisième mode de réalisation d'un organe d'essorage 26c, 20 suivant lequel le fond 25 est pourvu de quatre fentes 28a-28d se coupant au centre C de la membrane, de façon analogue à la réalisation des fentes de la figure 4a. Chaque fente 28a-28d représentée sur la figure 5, présente deux parties terminales formées par une ouverture 29a. Typiquement, chaque ouverture 29a est circulaire et présente un diamètre d'environ 1 mm.

La figure 6 illustre l'application d'un produit antirides à l'aide de l'organe d'application 2 conforme à l'invention, sur les zones ridées du contour des yeux Y et des commissures des lèvres Z. En appliquant légèrement juste l'extrémité libre 8b de l'élément d'application, il est possible d'étaler le produit P sur une seule ride, assurant un lissage homogène et précis du produit sur la ride concernée, sans dépôt de produit en excès au bord de la ride. L'application du produit est effectuée en douceur sans altération de la texture du produit. Dans ce mode d'application, l'utilisateur tient l'organe d'application de sorte qu'un angle d'environ 30° à 60° est formé entre la tige 6 et la surface de la peau.

10

Pour traiter une surface ridée de plus grande étendue, par exemple la zone ridée en-dessous de l'œil, l'élément d'application 8 est appliqué avec une force d'appui plus importante que dans le cas précédent. Ceci provoque une flexion de l'élément d'application, de sorte qu'une surface plus importante, et notamment plus large, de l'élément d'application vienne en contact avec la peau. Dans ce cas, la surface 10 de l'élément d'application vient au contact de la peau, de manière tangentielle. En suivant la zone à traiter avec l'élément d'application, on obtient un étalement du produit juste dans les profondeurs des rides, où, par action de l'agent tenseur présent dans le produit, il se produit, après séchage, un estompage, voire un 20 effacement des rides.

La forme de l'élément d'application est particulièrement adaptée au traitement des cernes situées en dessous des yeux. L'étalement du produit peut être effectué d'une seule opération. Ainsi, une première face de l'élément d'application sert à l'application du produit sur les cernes de l'œil droit en se servant de la main droite,

tandis que l'autre face vient en application sur les cernes de l'œil gauche, en se servant de la main gauche.

Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation particuliers de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écartez de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

REVENDICATIONS

1. Organe d'application (2) pour l'application d'un produit (P) sur la peau comportant un élément de préhension (4) et un élément d'application (8), solidaire dudit élément de préhension (4), ledit élément d'application étant flexible et fait d'un matériau élastiquement déformable, et présentant au moins une première face (10) sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe (X) de l'élément de préhension (4) décroît en direction d'une extrémité libre (8b) située à l'opposée dudit élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux (9a, 9b), dont l'un au moins est de forme concave.
2. - Organe d'application (2) selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) comprend une seconde face (12) opposée à la première (10), ladite seconde face étant sensiblement plane.
- 20 3 - Organe d'application (2) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'un des bords latéraux (9a) est de forme concave, l'autre desdits bords latéraux (9b) étant de forme convexe.
4. - Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux bords latéraux présentent des rayons de courbure ( $R_1, R_2$ ) différents.

5. - Organe d'application (2) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les deux bords latéraux (9a, 9b) sont de forme concave.

6. - Organe d'application (2) selon l'un quelconque des revendications 3 à 5, caractérisé en ce que l'édit bord latéral concave (9a) présente un rayon de courbure ( $R_1$ ) compris entre 16 mm et environ 30 mm.

7. - Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6,  
10 caractérisé en ce qu'au moins l'extrémité libre (8b) est de forme arrondie.

8. - Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la courbure de l'extrémité libre (8b) de l'élément d'application présente un rayon ( $R_3$ ) compris entre environ 1 mm et environ 3 mm.

9. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) est réalisé dans un matériau choisi parmi 20 le groupe comprenant un caoutchouc naturel ou synthétique, une mousse en polyuréthane et un élastomère thermoplastique.

10. - Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une longueur (L) d'environ 20 mm, mesurée selon l'axe (X) de l'élément de préhension (4).  
30

11. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une largeur (l) moyenne d'environ 7 mm, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe (X) de l'élément de préhension (4).

12. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 10 1 à 11, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une épaisseur moyenne comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

13. Ensemble d'application (1) comportant un organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, destiné à contenir un produit (P), l'ensemble comportant également un bord libre (22) délimitant une ouverture (24) sur laquelle est fixé, de manière amovible, un élément de fermeture qui est constitué par l'élément de préhension (4) de l'organe d'application.

20 14. Ensemble d'application (1) selon la revendication 13, caractérisé en ce qu'un organe d'essorage (26, 26a, 26b) est disposé au voisinage de l'ouverture (24), et apte à doser la quantité de produit (P) prélevée par ledit élément d'application (8).

15. Ensemble d'application (1) selon la revendication 14, caractérisé en ce que l'organe d'essorage (26, 26a, 26b) est constitué d'un matériau élastomérique et présente au moins une fente (28, 28a-28d) s'étendant sur une partie substantielle de la section de l'organe d'essorage.

16. Ensemble d'application (1) selon la revendication 15, caractérisé en ce que l'organe d'essorage (26b) comprend une pluralité de fentes (28a-28c) se coupant au voisinage du centre (C) de l'organe d'essorage.

17. Ensemble d'application (1) selon la revendication 16, caractérisé en ce que chaque fente (28, 28a-28d) s'étend selon un axe, chaque extrémité (29) de la (des) fente(s) se prolongeant par au moins une portion (30a, 30b) orientée selon 10 une direction différente de l'axe de la fente correspondante.

18. Ensemble d'application selon la revendication 16 ou 17, caractérisé en ce que chaque extrémité (29) se termine par une portion en "V", centrée sur l'axe de la fente correspondante et dont le sommet est adjacent à la fente correspondante.

19. - Ensemble d'application selon la revendication 18, caractérisé en ce que les 20 extrémités libres de la portion en "V" sont orientées à l'opposé de la fente correspondante.

20. - Ensemble d'application selon la revendication 18, caractérisé en ce que les extrémités libres du "V" sont orientées en direction de la fente correspondante.

21. - Ensemble d'application selon l'une des revendications 18 à 20, caractérisé en ce que l'angle d'ouverture du "V" est compris entre 30° et 180 °, et de 30 préférence entre 30° et 90°.

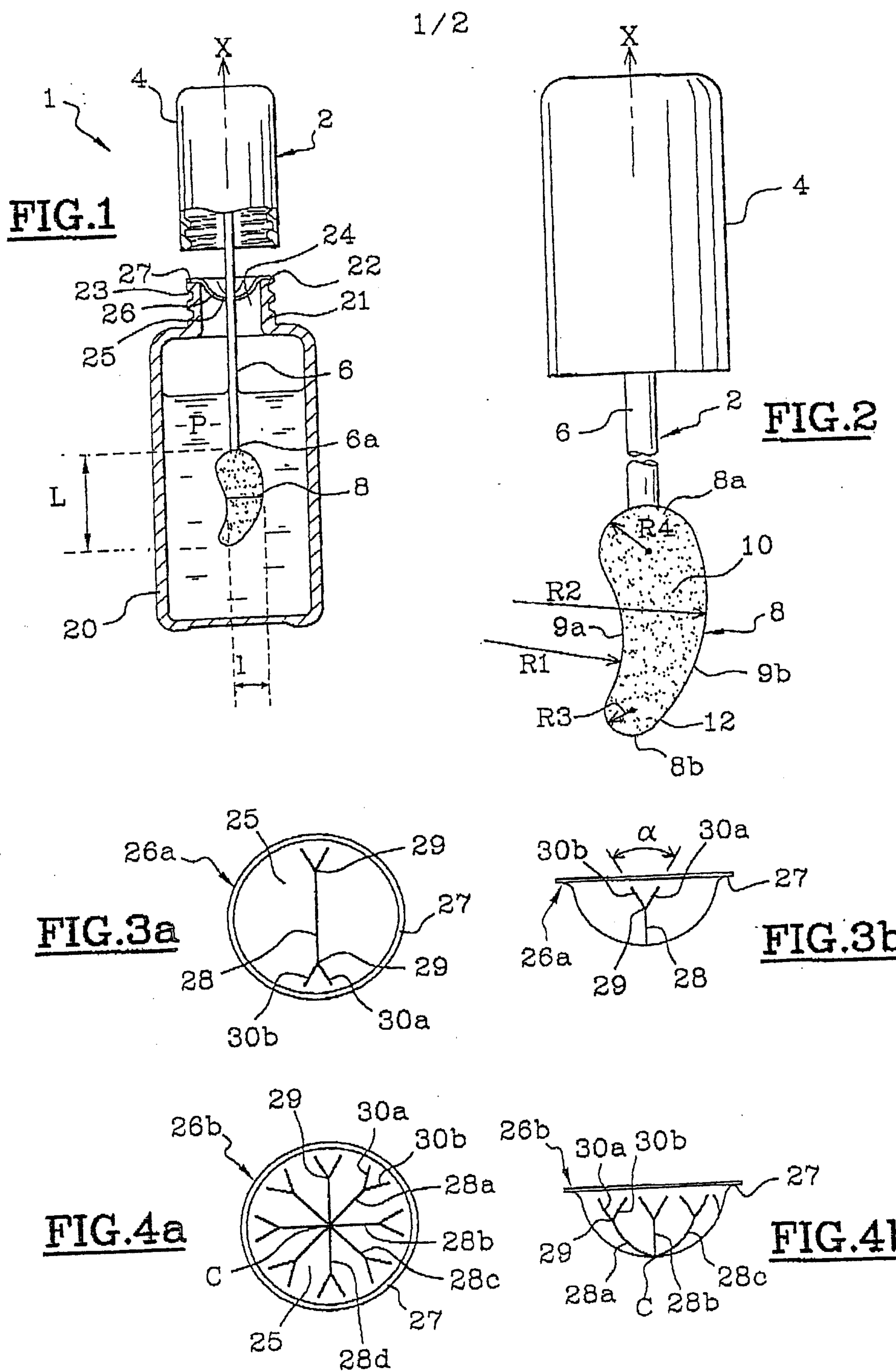
22. Ensemble d'application (1) selon la revendication 16, caractérisé en ce que chaque fente (28a-28d) s'étend selon un axe, chaque extrémité de la (des) fente(s) étant constituée par une ouverture (29a).

23. Ensemble d'application (1) selon la revendication 22, caractérisé en ce que l'ouverture (29a) présente un diamètre d'environ 1 mm.

10

24. - Utilisation d'un organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, pour l'application d'un produit (P), apte à traiter les rides.

25. Utilisation selon la revendication 24, caractérisé en ce que lesdits rides sont des rides de contour des yeux (Y) et de commissures de lèvres (Z).



2/2

